

n° 31

Date de publication
13 septembre 2017

Date d'observation
12 septembre 2017

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

- La pression des petites et grosses altises reste limitée malgré quelques morsures constatées. Il est essentiel de continuer à surveiller l'évolution de la situation et notamment l'arrivée des grosses altises.
- La pression limace est également faible. Attention toutefois au retour des pluies.
- Quelques signalements de tenthrèdes et pucerons verts, sans incidence à ce jour. L'observation des parcelles est donc indispensable.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Réseau 2017-2018

Le réseau est actuellement composé de 12 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une visite cette semaine.

Stade des colzas

La majorité des parcelles est actuellement au stade cotylédons avec 7 parcelles parmi les 12 observées, ainsi qu'1 parcelle où la levée est en cours.

On compte également 3 parcelles comprises entre B1 et B2.

La parcelle la plus avancée est actuellement à 4 feuilles (stade B4).

On constate des levées hétérogènes, parfois irrégulières et les conditions sèches ne facilitent pas les levées. Les précipitations annoncées en milieu-fin de semaine devraient permettre d'améliorer la situation des parcelles concernées.

Ravageurs

• Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : piégeage

Reconnaissance :

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : aucune capture de grosse altise sur les 12 pièges suivis.

• Altises des crucifères ou petites altises : piégeage

Reconnaissance :

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite).

Morsures circulaires visibles (L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 1 piège a permis de capturer 1 seul individu sur une parcelle parmi les 12 suivies.

- **Grosses et Petites Altises: dégâts sur plantes**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Observation de dégâts sur plantes : des morsures d'altises sont observées sur 8 parcelles sur 12. On compte en moyenne 14% de plantes touchées (jusqu'à 50% sur une parcelle).

Sur les plantes touchées, les dégâts représentent moins de 5% de la surface foliaire en moyenne (jusqu'à 10% sur une parcelle).

La pression en bordure est un peu supérieure avec 36% de plantes touchées, mais toujours moins de 5% de surface foliaire détruite.

Analyse du risque :

Les dégâts sur plantes indiquent que le risque lié aux altises reste limité avec des attaques bien en-dessous du seuil indicatif de risque.



Les relevés réalisés cette semaine nous montrent que le vol de la grosse altise n'a pas débuté. En effet, les conditions climatiques favorables au vol (période de froid marqué suivi de températures à 20°C) n'ont pas encore été réunies.

Les quelques attaques sont donc à imputer aux petites altises bien que les niveaux de piégeage soient également faibles.

Il est recommandé d'être vigilant vis-à-vis des deux insectes, et notamment de surveiller l'arrivée de la grosse altise dans les pièges enterrés.

Levier Agronomique :

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des petites altises.

- **Limaces**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

Observations :

4 parcelles sur 12 signalent des dégâts de limaces. Les surfaces foliaires détruites restent inférieures à 10%.

Analyse de risque :

Les colzas restent en phase de sensibilité mais les conditions actuelles ne favorisent pas l'activité des limaces. Il sera essentiel de rester bien vigilant en cas de retour de pluies.

Le risque s'évalue à la parcelle, en fonction notamment de l'activité des limaces. Pour cela, une observation peut être réalisée sur la parcelle, sur un sol humide et avant qu'il ne fasse trop jour.

Leviers agronomiques : l'impact des facteurs agronomiques est présenté en Annexe 2.



Dégâts limaces noires
Source : Elodie ROSSELLE, 110 Bourgogne



Dégâts petites limaces
Source : Jean-Noël HERRGOTT, CEREPY

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la [note nationale](#).

• **Tenthrede de la rave**

Reconnaissance :



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrède est un hémiptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations : 5 pièges sur 6 ont capturés des adultes, avec un nombre d'individus compris entre 1 et 20. Une seule parcelle signale quelques dégâts avec 8% des plantes touchées et 2% de surface foliaire détruite.

Analyse de risque :

Le risque est actuellement faible.

Les signalements restent limités, mais il sera important de suivre l'évolution du ravageur car les dégâts causés uniquement par les larves peuvent évoluer très rapidement.



• Puceron vert du pêcher

Reconnaissance

Les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre.

Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.



Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20% de plantes porteuses de pucerons

Observations : 1 parcelle parmi 8 observées signale la présence de pucerons verts en bordure avec 48% de plantes porteuses.

Analyse de risque :

A ce jour une seule parcelle signale la présence de l'insecte. Le risque est donc encore faible mais la surveillance doit se faire en observant minutieusement la face inférieure des feuilles.



Pièges à limace

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

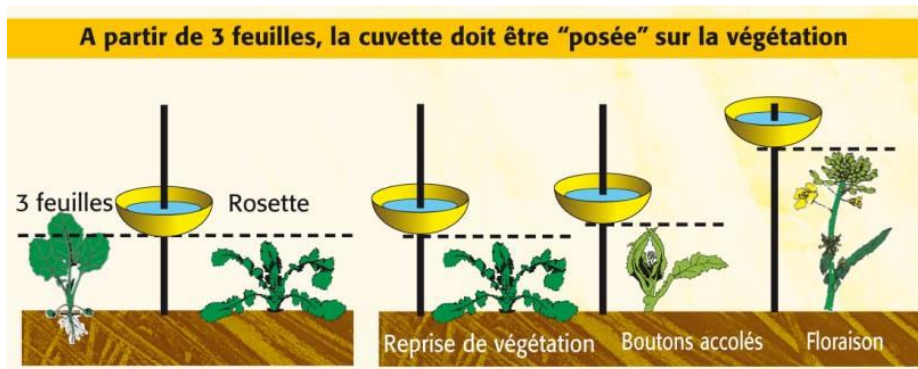


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Annexe 2 : Impact des facteurs Agronomiques sur le risque Limace

Facteurs agronomiques	Risque	Commentaires
Type de sol		
Sable	moyen	
Limon	élevé	
Argile	très élevé	Souvent plus motteux, moins compact et plus humide
Gestion des résidus		
Exportation des résidus de récolte	faible	
Présence importante de résidus	très élevé	Favorable à la multiplication (abri source de nourriture et d'humidité)
Travail du sol		
Labour	faible	Enfouissement des pontes
Déchaumage	très faible	Destruction des œufs par dessèchement
Semis direct	très élevé	Souvent lié à la présence d'un mulch
Roulage	faible	Réduction des interstices
Qualité des semis		
Lit de semences pailleux	élevé	Conserve l'humidité et permet l'alimentation des limaces
Motteux	élevé	Abri pour les limaces

Source : Terres Inovia

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>



Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.